

**MAIRIE
DE
COUR SUR LOIRE**



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2021

Ouverture de séance à 9 h 30.

Alix de LAUBIER absente excusée. Pouvoir donné à Benjamin GIRARD.

Réunion en présence de Marie GARDAN, secrétaire de mairie.

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2021.** Vote à l'unanimité.
- 2. Affaires générales**
 - Délibération pour la constitution d'une « commission église ».

En préalable, Mme Le Maire nous informe des sujets abordés lors de la visite à Cour sur Loire de Mme LEBEDEL, conservatrice régionale des monuments historiques. Il est rappelé, et c'est la loi, que la commune doit entretenir et réparer l'église ainsi que tous les bâtiments publics. Pour ce qui concerne l'église classée de Cour-sur-Loire, il est préconisé de commander un architecte maître d'œuvre pour une étude d'évaluation qui va dresser un bilan sanitaire de l'édifice. Devant l'ampleur de ce projet et du budget que cela représente, il est nécessaire de constituer une commission spéciale au sein du conseil qui aura en charge le suivi et l'évolution de la mission qui s'étalera sûrement sur plusieurs mandats. Pour le financement, il existe des subventions des monuments historiques, du département, de la Fondation du Patrimoine, etc.

La commission « église » est constituée de : Alix de LAUBIER, Béatrice OKECKI, Benjamin GIRARD et Jean Yves GONIDEC. Voté à l'unanimité.

- Délibération pour le choix d'un élu référent sécurité routière.
François DAUBIGNY est candidat. Vote à l'unanimité.
- Arrêté de délégation pour un mariage le 18 décembre 2021 :
En l'absence du Maire et des deux adjoints à cette date, un arrêté délègue Joël LAMBLIN.

3. Cimetière

Suite à un vote à l'unanimité pour, le tarif pour la dispersion des cendres au « jardin du souvenir » a été fixé à 30 € et à 50 € avec une plaque commémorative. La gravure sera à prévoir en plus.

Jean Michel MORISSET présente le règlement du cimetière modifié. Après débat, il a été convenu que la plaque apposée sur la stèle pourra y demeurer pour une durée de 50 ans renouvelable une fois. Suite au vote, 9 voix pour, 2 abstentions.

Ce règlement et les conditions tarifaires sont disponibles en mairie.

A également été évoqué le sujet d'un espace colombarium ou cavernes dans le cimetière consacré aux urnes dans les cas de crémation. Il sera demandé un devis à FUNERALYS.

4. Ressources humaines :

Délibération et vote pour l'attribution de chèques cadeau de fin d'année à l'attention du personnel communal Mme GARDAN et M. GENTY. Vote 10 voix pour, 1 abstention.

5. Finances :

Projet de vente d'un terrain agricole de 4381 m2 appartenant à la commune et situé sur Ménars. Discussion sur le prix avec un acheteur potentiel. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Délibération pour la demande de subvention DETR 2022. Vote à l'unanimité.

Délibération pour la demande de subvention DSR 2022. Vote à l'unanimité.

Dans les deux cas, des devis pour travaux sont présentés.

6. Bulletin municipal 2021 :

Point sur l'avancement du bulletin. Budget, annonceurs, etc.

7. Travaux :

Point sur l'arasement des talus du bord de Loire effectué gratuitement par la DDT à la demande de MM GONIDEC et MORISSET. Pose de quelques nouveaux panneaux de signalisation.

Réflexion globale en cours sur le stationnement avec projet de matérialiser des emplacements de stationnement au vu de l'augmentation du parc automobile.

8. CCBVL :

Visite de M. Pascal HUGUET, Président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire et Vice-président du Conseil Départemental. Une discussion informelle et très instructive s'est tenue au sujet du développement économique du territoire. Des informations concernant l'ouverture de commerces de proximité en cours, nouvelles pistes cyclables, et avancement du PLUI.

9. Urbanisme :

Point sur les dossiers d'urbanisme en cours et des actions menées en partenariat avec les services de Mme l'Architecte des Bâtiments de France pour faire respecter les règles du SPR.

10. Informations diverses :

Le Conseil municipal est informé de toutes les dates à retenir pour 2022, élections, cérémonies, etc. Mme Le Maire recommande la meilleure assiduité possible.

Les sapins de Noël seront installés aux endroits habituels.

Mme Le Maire revient sur l'enquête publique en cours qui arrive à son terme.

Les vœux sont confirmés pour le 15 janvier 2022 avec la galette des rois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30